

Concours
Lumières

L'édition 2023 du Concours Lumières® est ouverte !

Alors que de plus en plus de communes décident d'éteindre les mises en lumière de leur patrimoine, l'édition 2023 du Concours Lumières se fixe pour ambition de démontrer que l'éclairage de mise en valeur peut être exemplaire, tant en termes de performance énergétique que de respect de la biodiversité.

Organisé depuis plus de 30 ans par le SERCE, le Concours Lumières® récompense la mise en valeur du patrimoine, dans toute sa diversité.

Le palmarès distingue des réalisations exemplaires, esthétiques, durables et raisonnées, porteuses d'attractivité touristique et/ou de cohésion sociale à l'échelle d'une ville, d'un quartier ou d'un territoire.

Qui peut participer au Concours ?

Le Concours Lumières® s'adresse à tous les **maîtres d'ouvrage publics ou privés** ayant réalisé au cours des deux dernières années la mise en lumière d'un monument historique ou contemporain, site urbain ou rural, jardin ou ensemble paysager. L'éclairage doit être **pérenne et visible par tous gratuitement**. Sont exclues les illuminations festives non permanentes et les mises en lumière reposant sur la seule projection d'images.

Le jury du Concours Lumières® est composé de professionnels de l'éclairage, de l'aménagement des villes, de l'architecture et du paysage. Il fonde son appréciation sur la qualité, l'originalité, et la pertinence de la valorisation du site par l'éclairage. Il est également très sensible à la performance énergétique, à la qualité des choix techniques mis en oeuvre, et à l'intégration des installations sur le site, tant sur le plan esthétique qu'environnemental (respect de la biodiversité, réduction des nuisances lumineuses...).

Le Jury du Concours Lumières® décernera au printemps prochain les trois prix du palmarès 2023.

INFORMATIONS PRATIQUES

Les **demandes de dossier d'inscription** sont à retirer auprès du SERCE **avant le 15 février 2023**, en adressant votre demande à m.mourques@serce.fr

La **date de clôture** pour la transmission des dossiers de candidature est fixée au **31 mars 2023**.

Pour en savoir plus sur le Concours Lumières, rendez-vous sur : www.serce.fr > Concours Lumières.



